



Rapport n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

DEMANDES DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'AGENTS DU SDIS

Conformément à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, le SDIS est tenu de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Pour le SDIS, cette protection concerne aussi bien les salariés de la collectivité (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques) que les sapeurs-pompiers volontaires.

Il revient au Conseil d'administration de prendre la décision d'octroyer cette protection.

Le SDIS est actuellement saisi de huit demandes d'agents pour assurer leur protection fonctionnelle :

- Dossier 13 : Messieurs Christophe TESSIER et Frédéric RAISIN pour agression (incident du 30/05/12)
- Dossier 94 : Messieurs Claude CLEMENT, Cédric PESTELLE et David ISRAEL pour outrage (incident du 16/02/13)
- Dossier 106 : Monsieur Yohan LEMOINE pour violence (incident du 05/05/13)
- Dossier 107 : Monsieur Rachid HAROUNA pour injures (incident du 06/06/13)
- Dossier 113 : Messieurs Rachid HAROUNA et Quentin CRABECK CIS ANIZY pour agression avec arme blanche (incident du 23/11/12)
- Dossier 128 : Monsieur Benoît COPEAUX pour agression (incident du 30/08/13)
- Dossier 253 : Monsieur Gérald FERNANDES pour menaces de mort et insultes (incident du 04/01/2014)
- Dossier 259 : Monsieur Yoann DESJARDIN pour violence (incident du 09/12/2013)

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu l'article 11 de la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le rapport n° 2 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'accorder la protection fonctionnelle du SDIS pour les dossiers suivants :

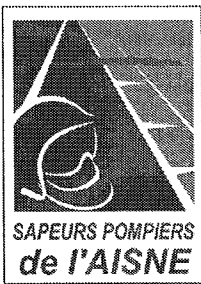
- Dossier 13 : Messieurs Christophe TESSIER et Frédéric RAISIN pour agression (incident du 30/05/12)

.../...

- Dossier 94 : Messieurs Claude CLEMENT, Cédric PESTELLE et David ISRAEL pour outrage (incident du 16/02/13)
- Dossier 106 : Monsieur Yohan LEMOINE pour violence (incident du 05/05/13)
- Dossier 107 : Monsieur Rachid HAROUNA pour injures (incident du 06/06/13)
- Dossier 113 : Messieurs Rachid HAROUNA et Quentin CRABECK CIS ANIZY pour agression avec arme blanche (incident du 23/11/12)
- Dossier 128 : Monsieur Benoît COPEAUX pour agression (incident du 30/08/13)
- Dossier 253 : Monsieur Gérald FERNANDES pour menaces de mort et insultes (incident du 04/01/2014)
- Dossier 259 : Monsieur Yoann DESJARDIN pour violence (incident du 09/12/2013)

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

Affiché le :

10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, ~~Georges FOURRÉ~~, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, ~~Gérard DOREL~~, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

DEMANDES DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'AGENTS DU SDIS

Vu l'article 11 de la loi n° 83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le rapport n° 2 ;

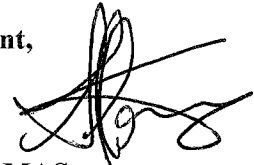
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la protection fonctionnelle du SDIS pour les dossiers suivants :

- Dossier 13 : Messieurs Christophe TESSIER et Frédéric RAISIN pour agression (incident du 30/05/12)

.../...

- Dossier 94 : Messieurs Claude CLEMENT, Cédric PESTELLE et David ISRAEL pour outrage (incident du 16/02/13)
- Dossier 106 : Monsieur Yohan LEMOINE pour violence (incident du 05/05/13)
- Dossier 107 : Monsieur Rachid HAROUNA pour injures (incident du 06/06/13)
- Dossier 113 : Messieurs Rachid HAROUNA et Quentin CRABECK CIS ANIZY pour agression avec arme blanche (incident du 23/11/12)
- Dossier 128 : Monsieur Benoît COPEAUX pour agression (incident du 30/08/13)
- Dossier 253 : Monsieur Gérald FERNANDES pour menaces de mort et insultes (incident du 04/01/2014)
- Dossier 259 : Monsieur Yoann DESJARDIN pour violence (incident du 09/12/2013)

Le Président,



Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L' AISNE

10 FEV. 2014